

Délibération du conseil municipal du 16 décembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le seize décembre, vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de BOREST, dument convoqué, s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Paule Eeckhout, Maire.

Date de convocation : 5 décembre 2019.

Présents : Mesdames Eeckhout, Didier, Thepaut, Degraeve.

Messieurs Sicard, Fudali, de Freitas, Bianchini, Duchesne.

Absents excusés : Madame Berling-Eeckhout et Monsieur Bacot.

Monsieur Fudali a été élu secrétaire de séance.

Après un tour de table pour signature du dernier compte rendu, Madame le maire, ouvre la séance :

Elle félicite Valérie Didier et Florence Thepaut pour l'organisation de la fête de Noël des enfants, le choix des jouets et la qualité du spectacle.

Le premier point de l'ordre du jour est abordé :

1. Le projet d'aménagement de la place de l'église est ainsi étudié au vu des plans proposés par l'architecte urbaniste retenu par le P.N.R. qui a accepté de financer 80% du coût des plantations.

Les conseillers font part de leurs observations considérant que la réglementation du stationnement sur cette place devient prioritaire.

Les différents devis ont été présentés et les solutions étudiées. L'aménagement consisterait à créer 6 places de parking séparées par une bordure de pavés ou par des barres de bois exotique et à délimiter le long de la propriété de M. Duchesne 3 places supplémentaires.

Les abords de l'église seraient végétalisés avec des essences sélectionnées par le cabinet d'architecte.

Il a été décidé de demander aux entrepreneurs de venir présenter leur projet à la commission des travaux.

Dans cette attente, une demande de subvention sera transmise aux services de l'Etat et au Conseil Départemental.

2. Des crédits s'avèrent insuffisants au compte des charges sociales chapitre 012 du budget communal.

Un transfert doit être réalisé entre le compte 615231 charges à caractère général vers le compte 6451 pour un montant de 3500 €.

3.Devant la dégradation du chemin dit « de la scierie », un camion de cailloux serait nécessaire pour combler les trous et ornières formées par les pluies successives et nombreuses.

La commande sera passée pour obtenir cette livraison au début du mois de janvier 2020.

4.Questionnements divers : Madame le maire demande aux conseillers de bien vouloir transmettre leurs articles pour la dernière gazette du mandat qui sera diffusée au cours du mois de février 2020.

Des ralentisseurs seraient utiles rue du pont de corne et aux abords du tennis. Les conseillers sont favorables à ces projets et autorisent le maire à déposer une demande de subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR et du Conseil départemental.

Claude Fudali livre le compte rendu de la dernière réunion du syndicat des eaux : Compte tenu de l'excédent de fin d'exercice du syndicat, il a été demandé qu'une vérification des bouches à clefs soit prévue sur la commune de Borest.

Il a également représenté la commune de Borest à la dernière réunion du syndicat du Sage de la Nonette au cours de laquelle un projet d'aménagement d'une zone inondable dans le marais communal a été évoqué.

Après différents échanges les conseillers souhaitent connaître les contraintes qui pourraient lier la commune à l'issue de la réalisation de cette intervention et notamment le devenir de la plantation de peupliers.

Un courrier sera adressé dans ce sens au syndicat.

Guillaume Duchesne propose d'ouvrir la cour de la ferme en guise de parking pour la messe de Noël. Il souhaite toutefois qu'une garde soit assurée durant la cérémonie afin de sécuriser les bâtiments et véhicules.

Afin d'assurer une sécurité optimum pour l'organisation de cette cérémonie qui attire beaucoup de monde, il est nécessaire de prendre en charge la circulation et le stationnement des abords de la place à partir de 17h30 ce 24 décembre.

Germano De Freitas et Claude Fudali proposent leur aide pour organiser la circulation rue de l'église ainsi que le stationnement place de l'école.

Bruno Sicard prendra en charge le flux des entrées afin de maintenir l'accessibilité de la porte d'entrée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22 h.

Le conseil municipal se réunira le 27 janvier 2019.